



REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE
L'HABITAT ET DE L'URBANISME

DIRECTION GENERALE DES
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

**PROJET DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT
PARTIEL DES VOIRES URBAINES DE BISSAU-
CONCEPTION ET TRAVAUX**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

**SELECTION DE CONSULTANTS POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE
DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DES VOIRES
URBAINES DE BISSAU- CONCEPTION ET TRAVAUX**

Secteur : Transports (Infrastructures de transport)

Financement : Gouvernement de la Guinée Bissau

1. Dans le cadre du programme d'infrastructure du pays, Le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau, à travers le Ministère des Travaux Publics, du Logement et de l'Urbanisme, propose financer le coût du projet réhabilitations et d'aménagement partiel des voiries urbaines de Bissau. Il a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer le coût du contrat de services relatif au contrôle et à la surveillance des travaux réhabilitations et d'aménagement partiel des voiries urbaines de Bissau.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent le contrôle et la surveillance des travaux réhabilitations et d'aménagement partiel des voiries urbaines de Bissau avec les composantes ci-après :

- Rénovation de la structure et revêtement du chausse des routes existents
- Construction de trottoirs et de systèmes de drainage
- Construction de parcs et jardins
- Renouvellement du réseau électrique et éclairage public
- Signalisation des routes

La zone d'intervention couvre exclusivement la zone centre-ville, dans une longueur totale des tronçons soumis à intervention de 15 km environ et les largeurs varient de 6 à 12 mètres.

La durée totale des travaux est fixer en 30 mois et conséquemment la mission des services du contrôle et la surveillance des travaux réhabilitations et d'aménagement partiel des voiries urbaines de Bissau, aura une durée de 32 mois.

3. Le Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation administratives, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à « Código dos Contratos Públicos da Guiné Bissau, Decreto lei 2/2012 ». L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 h 00 à 16 h00, (heure locale)

Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme, Cabinet du Ministre/Direction Générale des Infrastructures de Transport. Av. dos Combatentes da Liberdade da Pátria, B. P. 14 – Bissau – PALACIO DO GOVERNO, República da Guiné-Bissau.

Téléphone : (+245) 955 383 220 / 969093636

6. Les Manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 14/10/2021 à 10h00 et porter la mention ou l'objet «Manifestation d'Intérêt pour les services de consultants relatifs au contrôle et à la surveillance des travaux des travaux réhabilitations et d'aménagement partiel des voiries urbaines de Bissau en République de Guinée Bissau».

Bissau, 23/10/2021.

Le Ministre

Fidélis FORBS